

Synthèse des engagements politiques Printemps de l'Environnement

2 juillet 2008

Atelier "Climat et Energie"

Groupe de mesures 4: Système de Tiers investisseurs

Mesures relatives aux bâtiments publics

Mesure 1 : Renforcement et optimisation du fonctionnement de Fedesco.

➤ Description de la mesure

Engagement du gouvernement fédéral à élaborer un plan d'investissement pluriannuel (typiquement sur 15 ans).

Renforcement de la collaboration avec la Régie des Bâtiments et renforcement des moyens humains et financiers de la cellule énergie et développement durable des administrations. Clarification des responsabilités entre Fedesco et la Régie.

Augmentation de la capacité de charge d'emprunt. Fedesco peut préfinancer jusqu'à 10 millions d'euros. Cette charge d'emprunt devrait être portée à 100 millions d'euros.

Prévoir des moyens financiers au sein de Fedesco pour participer à des initiatives de promotion du modèle ESCO (Energy Service Company) et du mécanisme du TI (Tiers investisseurs).

Élargissement du mécanisme aux travaux concernant les bâtiments neufs et les grosses rénovations (collaboration entre Fedesco et la Régie).

Mesure complémentaire : pour chaque phase d'un projet avec les SPF, Fedesco doit signer des contrats. La proposition vise à remplacer cette obligation par l'approbation d'un plan d'investissement pluriannuel (avec un calcul global sur la base du mécanisme du tiers investisseur), basé sur une série de critères objectifs et une mise à disposition immédiate des budgets (p.ex. via le SFPI (la société fédérale de Participations et d'investissement)).

➤ Position des stakeholders : consensus

➤ **Engagement politique**

Accord de principe du gouvernement fédéral sur l'importance de diminuer drastiquement la consommation d'énergie des bâtiments publics (un objectif de réduction de 22% pourrait être atteint d'ici 2013). L'opportunité de doter FEDESCO d'un contrat de gestion et la faisabilité d'un plan pluriannuel du gouvernement fédéral seront examinées dans la perspective de la programmation budgétaire pluriannuelle.

Mesure 2 : Créer un « Centre de Connaissances » fédéral pour tiers investisseur

➤ **Description de la mesure**

Ce centre devrait encourager le partage d'expériences et d'expertise en matière de TI et de CPE entre tous les niveaux de pouvoirs publics.

Ce centre travaillerait également au développement d'un cadre de référence belge pour le secteur public dans le domaine des TI et des CPE (modèles de contrats, cahiers des charges, procédures d'adjudication, etc.).

Ce centre développerait des outils communs et les mettrait à la disposition des clients et des fournisseurs.

Ce centre pourrait constituer et mettre à disposition une base de données des projets TI et CPE en Belgique.

Fedesco possède déjà un service (commercial) pour la mise à disposition de son expertise aux communes, aux provinces et aux régions. Fedesco participe également à des réseaux internationaux de partage de connaissances.

En 2008, Fedesco organisera une présentation à l'attention des régions et des associations régionales des villes et des communes.

➤ **Position des stakeholders : consensus**

➤ **Engagement politique**

Le Ministre de l'environnement, du climat et de l'énergie veillera à ce que FEDESCO fasse bénéficier de son expérience les entités fédérées et les pouvoirs locaux.

Mesures pour le secteur des particuliers

Mesure 3 : Renforcement et optimisation du fonctionnement du FRCE (Le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie). Veiller à améliorer la coordination entre le FRCE et le rôle des Régions

➤ **Description de la mesure**

De manière générale, il existe 3 obstacles principaux au développement et à l'application du mécanisme de TI dans le secteur des particuliers :

- La complexité du mécanisme et les coûts administratifs
- Le risque de solvabilité pour le public de personnes à faibles revenus (garantie de remboursement pour le tiers investisseur)
- La difficulté de la vérification des économies d'énergie réelles

Pour cette raison il convient de privilégier plutôt des systèmes simplifiés comme des « éco-crédits à taux réduits ou à taux zéro » (avec des annuités/mensualités fixes) ou des « aides/ primes directes à 100 % » en partenariat avec le secteur bancaire.

Au niveau du FRCE (Le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie), les principaux obstacles sont similaires :

- Le FRCE est insuffisamment connu
- La complexité pour mettre en place une entité locale, le coût par dossier
- Le fait que les entités locales doivent fournir des garanties
- Le risque d'insolvabilité du public cible
- Le manque de flexibilité dans le choix des projets (taille minimale d'une entité locale)
- Le manque d'interactions avec les Régions qui disposent de structures octroyant des prêts sociaux en maîtrisant le risque et en ayant une garantie des Régions

En plus d'une plus grande promotion du FRCE auprès des communes, les Régions pourraient au sein de leurs compétences et dans le prolongement de l'objectif social du FRCE accorder des primes et/ou subventionner des audits qui précèdent l'octroi d'emprunts sociaux. Il s'agirait par exemple de renforcer le partenariat avec les structures existantes d'octroi de prêts sociaux et de promotion de l'URE au niveau régional.

➤ **Position des stakeholders**

Les régions et le FRCE sont favorables à une amélioration de la concertation entre les systèmes en vigueur (prêts à taux zéro/réduit, etc.).

Deux possibilités pour mener cette concertation:

- un protocole ou accord de coopération (pas de consensus), mais cela apparaît trop fastidieux pour les régions.
- Une coopération pragmatique peut se faire dans le Conseil d'administration du FRCE dans lequel les régions ont une voix.

Il existe aussi le groupe formel de concertation CONCERE, qui serait approprié.

Une harmonisation des systèmes semble très difficile à mettre en œuvre. Ces discussions doivent par ailleurs être menées au niveau politique. Il n'y a pas d'accord à ce stade entre les différents niveaux de pouvoir pour qu'une harmonisation des systèmes soit menée.

Outre une promotion plus importante du FRCE auprès des communes, les régions devraient pouvoir accorder, dans le cadre de leurs compétences et dans le prolongement de l'objectif social du FRCE, des primes et/ou subsides pour les audits qui précèdent l'octroi de prêts sociaux. L'on pourrait par exemple renforcer le partenariat avec les structures existantes qui accordent des prêts sociaux et promouvoir l'URE au niveau régional.

RM : plus de précisions sont données dans le rapport du GM4 à partir de la page 18/32.

➤ **Engagement politique**

Accord de principe du gouvernement fédéral d'optimiser le FRCE. A cette fin, le Ministre de l'environnement, du climat et de l'énergie veillera à finaliser sans délais l'évaluation du FRCE sur base, notamment, des propositions du Fonds. Le gouvernement fédéral veillera à renforcer la coopération avec les Régions afin de développer les partenariats locaux et assurer au plus démunis une action cohérente alliant politique sociale de l'énergie et investissements économiseurs d'énergie.

Mesure 4 : Accord de collaboration avec le secteur bancaire pour l'octroi de prêts à taux réduit pour des travaux économiseurs d'énergie.

➤ **Description de la mesure**

Pourquoi les initiatives prises au niveau régional ne suscitent pas tellement d'intérêt de la part du secteur bancaire (notamment en RBC) : La surcharge de formalités administratives, ainsi que trop de responsabilités pour le secteur du crédit, expliquent le manque de succès des programmes proposés par les Régions auprès des Compétences de crédit. Par ailleurs, il faudrait éventuellement une harmonisation pour qu'un système uniforme soit proposé par toutes les Régions pour réduire ces coûts administratifs.

Pour les banques – et donc pour les clients et les pouvoirs publics – les frais administratifs – et par conséquent les taux d'intérêt – diminuent au fur et à mesure que les règles, fixées en collaboration avec les autorités régionales et fédérales, sont plus simples et plus uniformes. Toutefois, il est extrêmement difficile d'obtenir une correspondance entre les conditions en vigueur dans les différentes régions.

➤ **Position des stakeholders**

Les régions ont déjà des accords avec le secteur bancaire. La Flandre propose un crédit à la rénovation avec des taux d'intérêt conformes aux règles du marché (les financiers peuvent répondre aux conditions, les entrepreneurs font office d'intermédiaires). Bruxelles et la Wallonie proposent des prêts à taux zéro (subsidiation du taux le plus bas). BXL : Sibelgaz ratifie les dossiers et un organisme de crédit unique a été choisi.

Le secteur des crédits peut proposer un scénario à discuter avec les pouvoirs publics, qui comporte des règles standards pour les prêts à taux réduit dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie. L'objectif consiste à aboutir à des règles uniformes pour toutes les régions.

➤ **Engagement politique**

Un accord entre les Régions, le fédéral et le secteur bancaire sera recherché pour le développement des formules de prêts à taux réduits pour les investissements en faveur des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cet accord portera sur le taux préférentiel, les procédures administratives et la liste des investissements pouvant bénéficier du système. Dans le cadre de cet accord, nous traiterons également d'une autre mesure proposée par les stakeholders à savoir : « la modification de la loi fixant la durée de remboursement des prêts à tempérament » pour permettre de rapprocher le montant de la mensualité à rembourser de l'économie réalisée sur la facture d'énergie.

Mesures transversales

Mesure 5 : Organiser des campagnes d'information sur le mécanisme du tiers investisseur pour les particuliers, les pouvoirs publics et les entreprises privées.

➤ **Description de la mesure**

Les campagnes d'information doivent être menées à différents niveaux :

a. Pour les particuliers :

- Faire la promotion auprès des instances locales. En mettant l'accent sur les opportunités en termes d'image pour la commune.
- Promotion auprès des utilisateurs - demandeurs

b. Système de tiers investisseurs en général:

Une campagne est nécessaire pour tous les groupes ciblés via, par exemple :

- Stimuler l'offre : organiser une conférence avec échange de savoir-faire et d'expertise pour les banques, les installateurs (électriciens, chauffagistes, fournisseurs) afin de les convaincre de proposer le TI aux particuliers, aux pouvoirs publics et aux PME. Les Régions et le gouvernement fédéral peuvent organiser cela conjointement, éventuellement avec les parties prenantes.
- Rédiger et diffuser un vade-mecum reprenant les principes et les types du TI, ainsi que quelques exemples (voir la brochure qui existait auparavant).
- Stimuler la demande : les utilisateurs finaux (particuliers, PME, pouvoirs publics) seront d'autant plus intéressés si l'offre est très simple sur le plan technique ; c'est notamment le cas avec une ESCO.
- Communication des pouvoirs publics au client final, à intégrer par exemple dans les outils de communication existants tels que les sites Web avec primes.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

Le Ministre de l'environnement, du climat et de l'énergie, s'engage à développer un programme de conférences et de communication ciblée en collaboration avec les Régions.

De manière plus générale, la question de l'offre sera abordée dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement qui sera initiée par les Ministres fédéraux de l'emploi et de l'environnement.

Mesure 6 : Aborder la problématique locataire-propriétaire.

➤ **Description de la mesure**

Actuellement, les locataires ne sont pas encouragés à réaliser des travaux relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la mesure où ils n'ont pas toujours la garantie de pouvoir occuper les lieux le temps nécessaire à la récupération de leur investissement. Les propriétaires ne vont pas non plus réaliser ce type de travaux étant donné que les charges sont payées par les locataires.

➤ **Position des stakeholders**

Les stakeholders ont proposé d'adapter le cadre législatif pour résoudre la problématique locataire-propriétaire et de la co-propriété par le mécanisme du tiers investisseur.

➤ **Engagement politique**

Le Ministre de la justice engagera en concertation avec les Régions des négociations avec le syndicat des propriétaires sur ce sujet.

Mesures non reprises par les stakeholders

Mesure 7 : Créer des ESCO régionales ou provinciales.

➤ **Position des stakeholders**

Le Gouvernement fédéral a choisi d'injecter du capital dans une ESCO publique.

Concrètement, les Régions ne se chargent pas de la création des ESCO ; les obstacles sont les suivants :

- la complexité des contrats et des adjudications publiques constitue l'obstacle le plus important ;
- cela revient un peu plus cher de travailler via un TI que de faire tout soi-même et c'est la raison pour laquelle l'Inspection des Finances rend un avis négatif. => Le Gouvernement fédéral a résolu ce problème en obligeant les gestionnaires de bâtiments à collaborer avec Fedesco ;
- pas de possibilité d'établir des budgets pluriannuels => à cet égard, Fedesco a soumis des propositions au gouvernement fédéral.

Info émanant des régions : elles ne sont pas favorables à la création d'ESCO provinciales.

Par contre, les Régions sont intéressées par un transfert de connaissances de la part de Fedesco, car elles n'excluent pas la création future d'ESCO régionales.

Nouvelle mesure en remplacement de la mesure proposée : organiser une présentation par Fedesco à l'attention des régions sur le TI et son service de transfert de connaissances.

Mesures non reprises après la phase politique

Mesure 8 : Création d'un fonds/programme de primes ou incitants fiscaux à destination des entreprises privées qui veulent se développer dans ces secteurs.

➤ **Position des stakeholders**

Le groupe craint des conflits avec les règles européennes en matière d'aides publiques. Par contre, des projets individuels de ces entreprises privées pourraient être soutenus. Il convient d'approfondir le sujet pour pouvoir formuler des propositions concrètes.

➤ **Engagement politique**

Cette mesure est une compétence des ministres régionaux de l'économie.

Mesure 9 : Mettre sur pied un programme comportant des engagements et des objectifs de la part des pouvoirs publics et des entreprises, suivant le modèle ou dans le cadre de la « Clinton Global Initiative » et libérer des moyens financiers importants.

➤ **Position des stakeholders**

Développer un programme qui encourage les pouvoirs publics et les entreprises à s'engager à appliquer le mécanisme du tiers investisseur. Créer un fonds pour préfinancer les projets réalisés par les pouvoirs publics et les entreprises. L'objectif est de stimuler le processus de l'OFFRE et de la DEMANDE.

➤ **Engagement politique**

Cette mesure n'a pas été suffisamment développée lors des travaux du Printemps de l'environnement pour pouvoir dégager un consensus.

Mesure 10 : Développement d'un système de certificats blancs

➤ **Position des stakeholders**

En France, il s'agit d'une obligation pour le fournisseur. En Flandre, pour le gestionnaire du réseau, les certificats ne sont pas transmissibles. Obligatoires pour les nouveaux bâtiments, incitants pour les bâtiments existants. À l'heure actuelle, il n'existe aucune base en Flandre pour l'introduction de certificats blancs.

➤ **Engagement politique**

Cette mesure n'est pas retenue dans la mesure où il s'agit d'une compétence purement régionale.

Mesure 11 : Créer un fonds public (ou transformer le FRCE).

➤ **Description de la mesure**

L'objectif de ce fonds public (ou FRCE) n'est pas de financer le crédit proprement dit, mais uniquement de couvrir le risque.

Dans cette optique, le secteur financier prendrait en charge la majeure partie du traitement administratif et proposerait les prêts à des conditions négociées avec les pouvoirs publics. Cela permettrait de résoudre plusieurs points problématiques : le système deviendrait plus simple et prendrait moins de temps ; les entités locales ne devraient pas acquérir d'expertise en matière de financement et ne devraient même plus donner de garantie ; il n'y aurait pas de concurrence déloyale.

Certains expriment leur inquiétude quant à savoir si, dans ce cas, le bénéfice irait au secteur financier, tandis que le risque serait entièrement supporté par les pouvoirs publics. Il faut aussi avoir la garantie que le groupe cible des revenus les plus faibles sera effectivement servi.

➤ **Position des stakeholders**

Cette proposition n'a pas été développée plus en détail et requiert au moins une étude plus approfondie.

➤ **Engagement politique**

Cette mesure n'est pas reprise en tant que telle mais sera discutée dans le cadre de l'accord de coopération avec le secteur bancaire.